

Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne - Clain 2023 - 2029



Annexe 9.5 – Note des observations du public

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne/Clain



Bilan de l'enquête menée auprès du grand public

Septembre 2022

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS	3
3	SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ENQUETE	5
3.1	RUBRIQUE 1 – MA CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION	5
3.2	RUBRIQUE 2 – S'INFORMER SUR LE RISQUE D'INONDATION	8
3.3	RUBRIQUE 3 – BESOINS ET ATTENTES EN MATIERE D'INFORMATION SUR LE RISQUE D'INONDATION	10
3.4	RUBRIQUE 4 – ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS PENDANT UNE INONDATION	10
3.5	RUBRIQUE 5 – ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE	14
4	CONCLUSIONS.....	15

1 INTRODUCTION

Dans la continuité de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne-Clain approuvée par arrêté préfectoral le 25 août 2022, l’Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vienne s’est engagé dans l’élaboration du dossier de candidature pour la labellisation du futur Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de la Vienne et de son affluent le Clain. Ce PAPI se définit comme la déclinaison opérationnelle de la SLGRI. Il sera mis en œuvre pour une période de 6 ans, soit sur la période 2023-2029.

Avant sa mise en œuvre, le PAPI Vienne-Clain fait l’objet d’une élaboration de dossier de candidature avant sa labellisation auprès de la Commission Inondation Plan Loire (CIPL).

En application du cadre d’élaboration de ce dossier de candidature, et afin de faire adhérer la population à cette démarche de territoire, l’EPTB Vienne a initié une première phase de consultation du grand public via un questionnaire d’enquête sur la « **Perception et la gestion du risque inondation sur le territoire** ». Cette enquête a pour objectif d’évaluer la connaissance, les besoins et les attentes de la population en matière de gestion du risque inondation, ainsi que sur les volets sensibilisation, alerte et réduction de la vulnérabilité.

L’enquête a été menée du **20 juin au 31 juillet 2022**, via un questionnaire Google Forms relayé par les sites internet et réseaux sociaux de l’EPTB Vienne, des communes, EPCI et partenaires de la démarche PAPI (Syndicats de rivière, Départements, associations, etc.), mais également par voie de presse (Charente Libre, Nouvelle République).

Il en résulte une forte diffusion de l’enquête auprès du grand public. Aussi, la participation a été très forte avec 232 réponses enregistrées.

Cette note présente le bilan des principaux résultats obtenus. Elle sera diffusée via l’espace COLIDEE dédié à la consultation du grand public sur le projet PAPI Vienne-Clain (<https://colidee.com/papivienneclain>).

2 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

La carte ci-après présente la répartition géographique des personnes ayant répondu à l’enquête. Elle démontre que les participants sont issus de l’ensemble du périmètre du PAPI, avec toutefois une forte concentration sur le bassin du Clain, autour des communes de Poitiers et Saint-Benoit notamment. Une autre forte concentration se situe sur le secteur de Naintré, à la confluence entre la Vienne et le Clain.

Participation par commune à l'enquête aux populations

Périmètre d'actions et stratégies

▭ Périmètre du PAPI

Limite administrative

- ◆ Chef lieu
- Limite communale

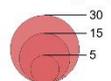
Hydrographie

— Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)

Aléa inondation

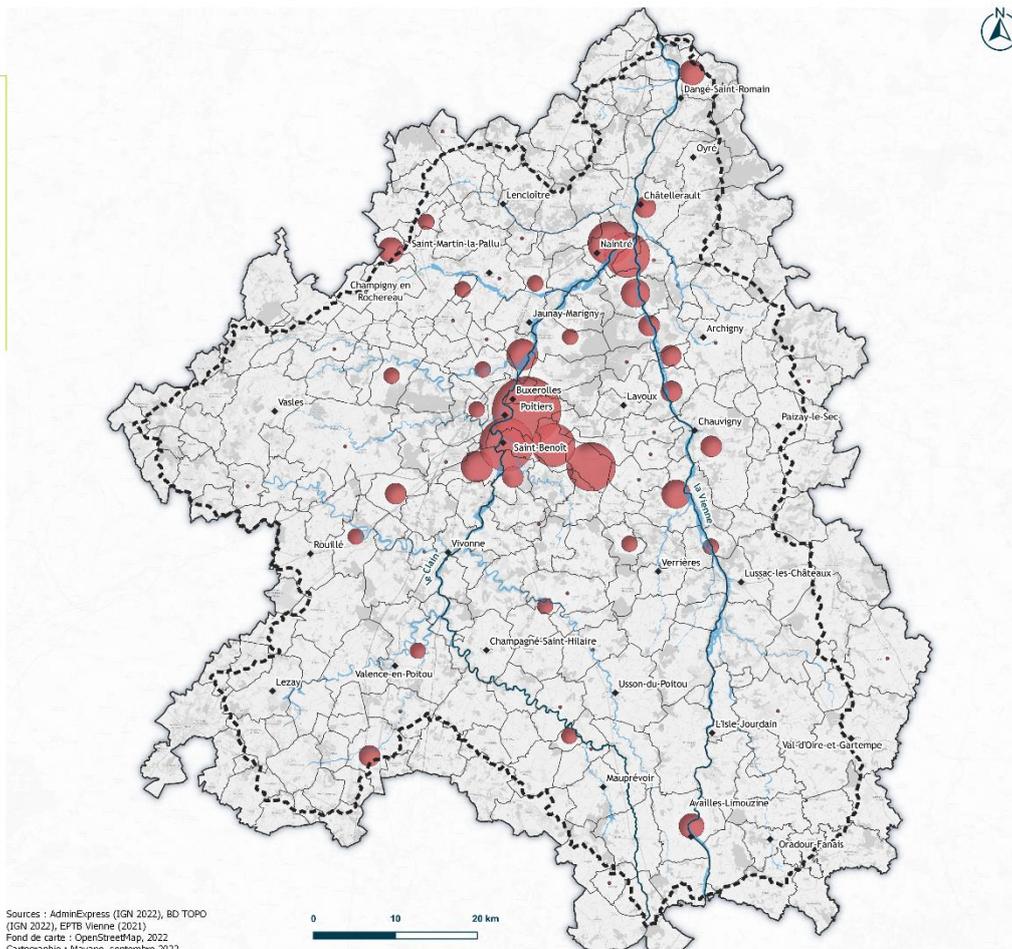
■ Scénario moyen (débordement de cours d'eau)

Nombre de participations à l'enquête



Exposition à un aléa moyen	Nombre de participations
Oui	163
Non	45

NB : Près d'une vingtaine de réponses ont été enregistrées sur des communes situées en dehors du périmètre PAPI



Sources : AdminExpress (IGN 2022), BD TOPO (IGN 2022), EPTB Vienne (2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2022
Cartographie : Mayané, septembre 2022

0 10 20 km

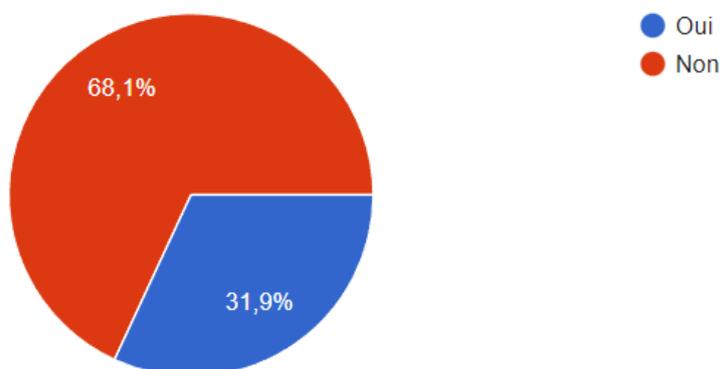
3 SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

3.1 Rubrique 1 – Ma connaissance du risque inondation

Cette première rubrique a pour objectif de faire un état des lieux de la connaissance des participants du risque d'inondation.

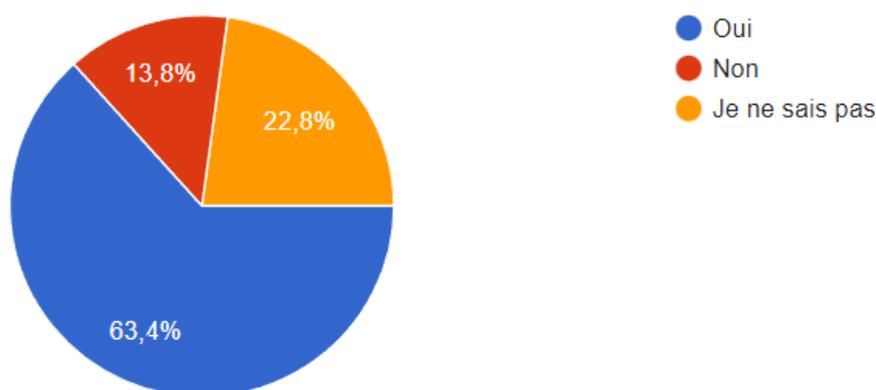
Question n°1 – Avez-vous déjà été confronté(e) à une inondation ?

Une grande majorité des personnes enquêtées n'ont jamais subi d'inondation. Ce résultat est cohérent avec l'historique des inondations sur le territoire, la dernière crue majeure enregistrée datant de 1982 (Clain) et de janvier 1994 et 1995 pour les dernières crues notables de la Vienne et du Clain.

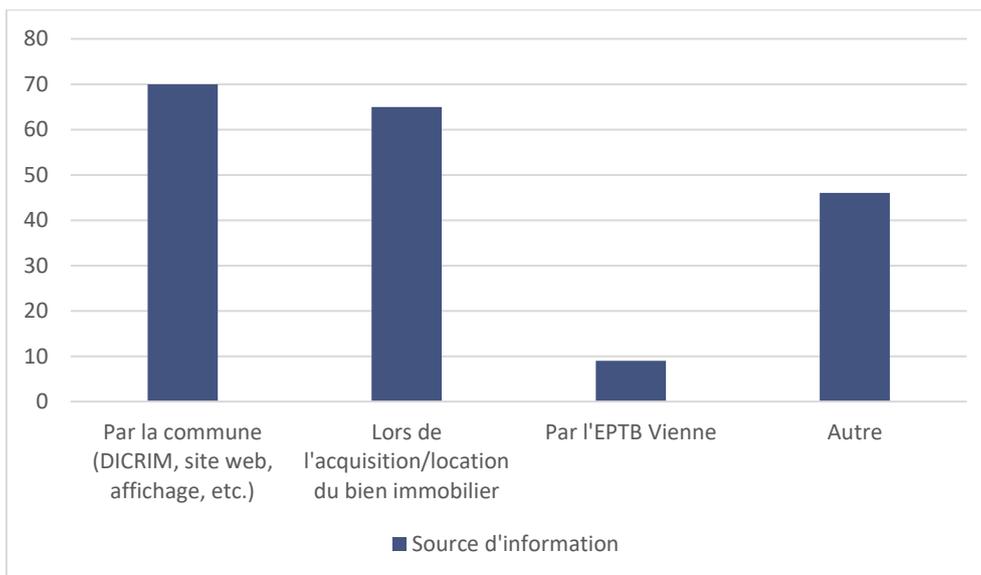


Pour les 32% de personnes ayant déjà vécu une inondation, une petite majorité (60%) évoquent des inondations dues aux débordements de cours d'eau (le Clain en 1982, 2001, février 2018, décembre 2019, février 2021 ; la Vienne ; des affluents (la Gartempe en 2021, le Divan en 2021, la Clouère en 1996). Des inondations par ruissellement sont également évoquées notamment en juin 2013, 2015, 2016, juin 2020).

Question n°2 – Votre commune est-elle concernée par le risque inondation ?

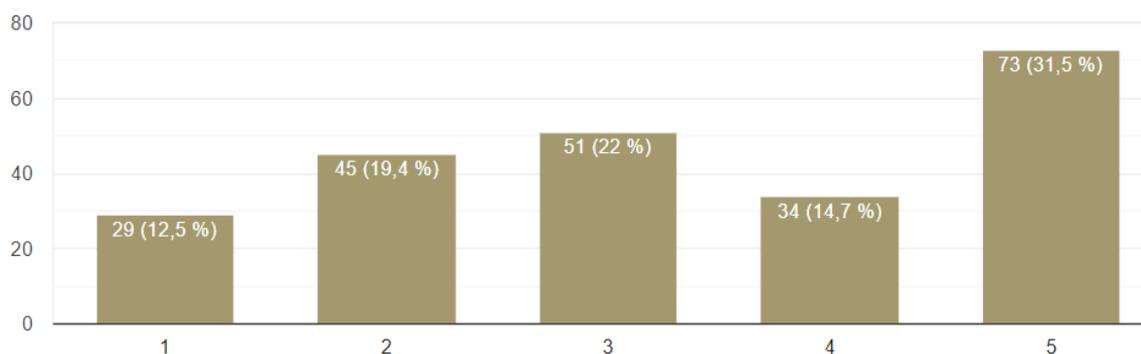


Pour près de 64% des sondés, leur commune est concernée par le risque inondation. Cette information leur a été transmise par les moyens suivants :



Par les « Autres » sources d'information, pour la plupart il s'agit du vécu d'inondations sur la commune. Parmi les autres sources notables : Vigicrues, PPRi et documents d'urbanisme (PLU), Illiwap, Vienne Nature, signalétique routière, repères de crue, recherches individuelles sur internet dont Géoisque.

Question n°3 – Selon vous, fréquentez-vous des lieux situés en zone inondable ?

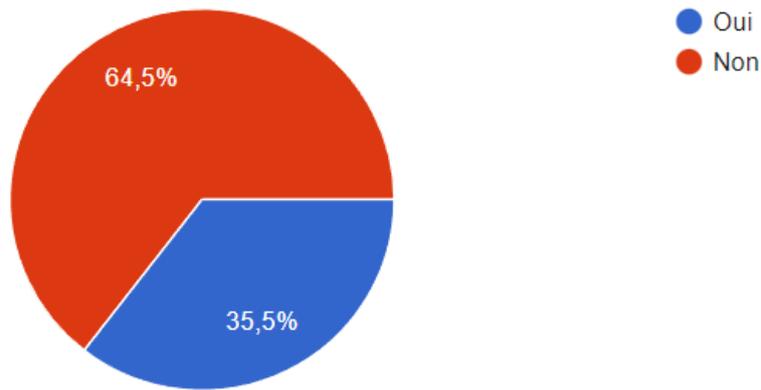


1 = jamais – 5 = tous les jours

Une grande majorité des sondés fréquente régulièrement (valeurs 3 à 5) des lieux situés en zone inondable. Parmi les précisions (179 réponses) :

- Habitation : 33%
- Lieux de loisirs : 34 %
- Lieu de travail : 8 %
- Autre (routes, lieux publics, écoles, commerces, etc.) : 25 %

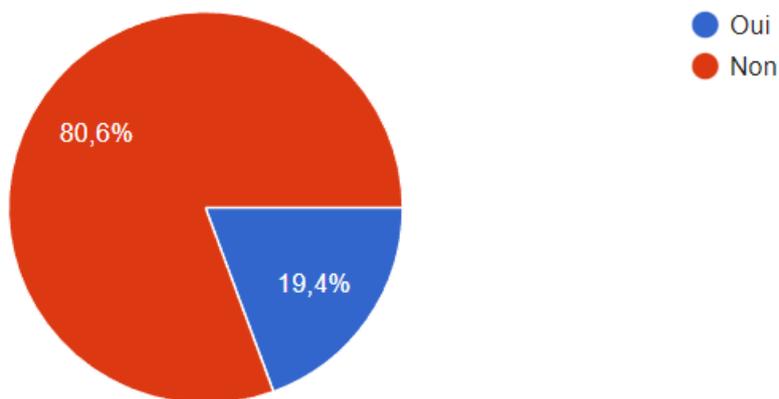
Plus de 35 % des sondés ont déjà emprunté une route inondée, soit plus de 80 personnes. Ce résultat pourra donner lieu à une démarche spécifique dans le futur PAPI sur la sensibilisation du grand public sur les risques forts encourus en cas de présence sur des routes inondées. Des actions spécifiques de signalétique routière pourront également être mises en place, notamment sur les axes identifiés dans l'enquête.



Question n°4 – Le PAPI Vienne-Clain : avez-vous connaissance de cette démarche ?

Une grande majorité (80%) des personnes enquêtées n’ont pas connaissance de la démarche PAPI. Ce résultat devra inciter l’EPTB Vienne et les structures partenaires (notamment les EPCI et communes) à développer des outils de communication afin de faire connaître au plus grand nombre cette démarche.

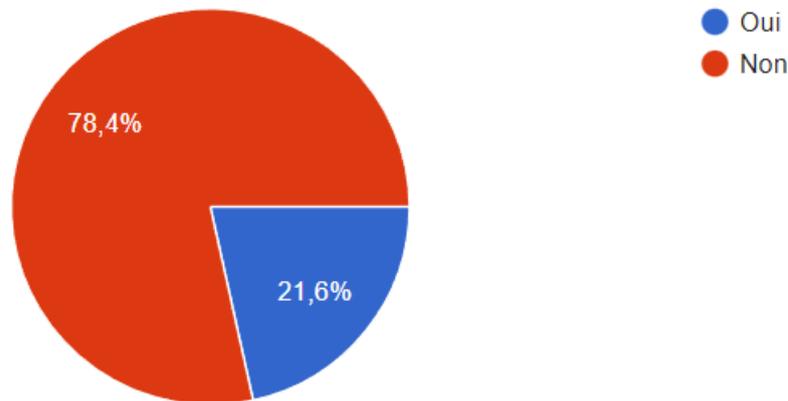
Pour les 20% en ayant eu connaissance, cette dernière provient de sources diverses : travail, site internet, presse, mairie, internet.



3.2 Rubrique 2 – S’informer sur le risque d’inondation

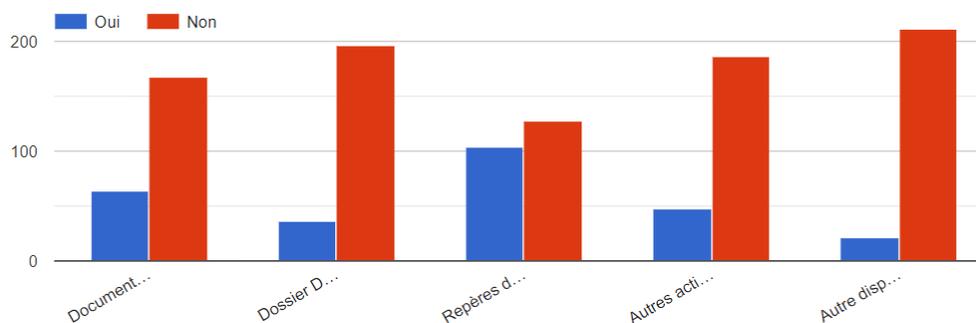
Cette seconde rubrique a pour objectif d’évaluer le niveau d’information des sondés face au risque d’inondation.

Question n°5 – Pensez-vous être suffisamment informé(e) sur le risque d’inondation (zones inondables, consignes de sécurité, dispositifs d’alerte, mesures pour se protéger, etc.) ?



Une grande majorité des sondés se considèrent n’être pas suffisamment informés sur le risque d’inondation. Cet élément devra nécessairement être traité dans le futur PAPI via une densification des dispositifs et outils de communication et de sensibilisation (axe 1 du PAPI).

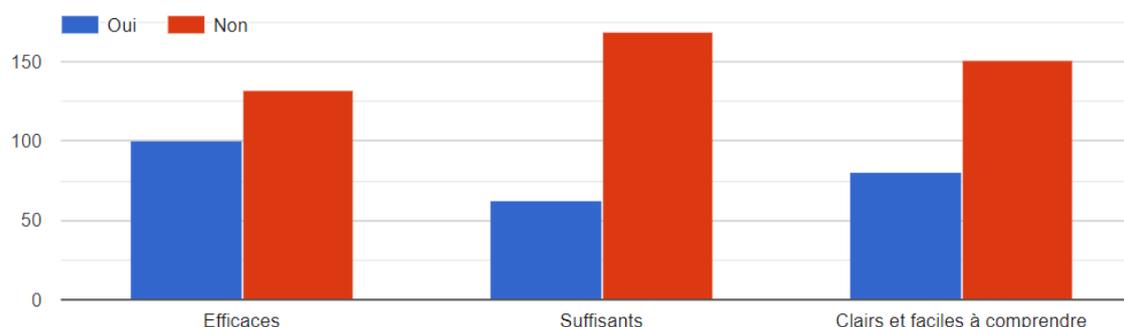
Question n°6 – Avez-vous connaissance des dispositifs de sensibilisation développés sur votre territoire ?



Dans le détail :

- 27 % ont connaissance du DICRIM sur leur commune,
- 15% ont connaissance du DDRM sur leur département,
- 45% ont connaissance de repères de crue sur leur commune,
- 20% ont connaissance d’autres actions de sensibilisation,
- 9% ont été sensibilisés via d’autres dispositifs : Illiwap, Vigicrues, échanges avec l’entourage, alertes météo, panneaux d’informations, réseaux sociaux.

Question n°7 – Selon vous, ces dispositifs sont ?



Au vu des réponses ci-dessus, au-delà du fait que les dispositifs soient très peu connus, ils semblent de plus ne pas répondre aux attentes de la population en termes d'efficacité, de clarté ou de quantité. Cela conforte les premiers enseignements de cette rubrique sur la nécessité de densifier et améliorer la sensibilisation du grand public sur les risques d'inondation.

Question n°8 – Selon vous, quels outils permettraient d'améliorer la sensibilisation sur les risques d'inondation ?

Cette question a été présentée sous forme de réponses ouvertes. 143 propositions ont été fournies, démontrant un réel besoin d'améliorer la sensibilisation avec des messages clairs et **vulgarisés, accessibles à tous**. Une personnalisation ou adaptation des outils a été souvent évoquée.

Parmi les outils les plus couramment cités, on retrouve : des outils cartographiques (notamment sur les zones inondables), la diffusion de supports physiques (plaquettes, flyers, affichages, repères de crue) ou numériques (vidéos pédagogiques, utilisation des sites internet, des réseaux sociaux, application smartphone dédiée). Plusieurs propositions demandent à ce que les bulletins municipaux soient utilisés comme vecteur de sensibilisation, également auprès des nouveaux habitants.

Enfin, la sensibilisation est proposée sous forme d'échanges entre les acteurs et le grand public, notamment à travers des manifestations publiques (réunions, exposition) ou des exercices mobilisant le grand public.

3.3 Rubrique 3 – Besoins et attentes en matière d’information sur le risque d’inondation

Cette troisième rubrique a pour objectif d’évaluer les besoins et attentes en matière d’information sur le risque d’inondation.

Question n°9 – Sur quels sujets souhaiteriez-vous obtenir des informations sur les risques d’inondation ?

Pour cette question, il était demandé aux sondés d’indiquer, par ordre de priorité, les sujets sur lesquels ils souhaitaient obtenir des informations, en lien avec les inondations. Il en ressort les éléments suivants :

- Sujet le plus prioritaire : « Les consignes de sécurité et les bons comportements », suivi des « Moyens et dispositifs d’alerte et de vigilance », puis du « Partage des données cartographiques sur les zones inondables » à égalité avec les « Règles de constructibilité en zone inondable ».
- Sujet le moins prioritaire : « Historique des crues survenues sur ma commune », suivi des autres sujets (résultats quasi similaires) : « Routes coupées et itinéraires de déviation », « Moyens et dispositifs de gestion de crise mis en place par la commune », « Consignes sur le retour à la normale et le régime assurantiel » et enfin « Moyens et dispositifs pour se protéger ».

Question n°10 – Quels supports ou moyens sont les plus efficaces pour sensibiliser le grand public aux risques d’inondation ?

Pour cette question, il était demandé aux sondés d’indiquer, par ordre de priorité, les types de supports les plus efficaces pour sensibiliser. Il en ressort les éléments suivants :

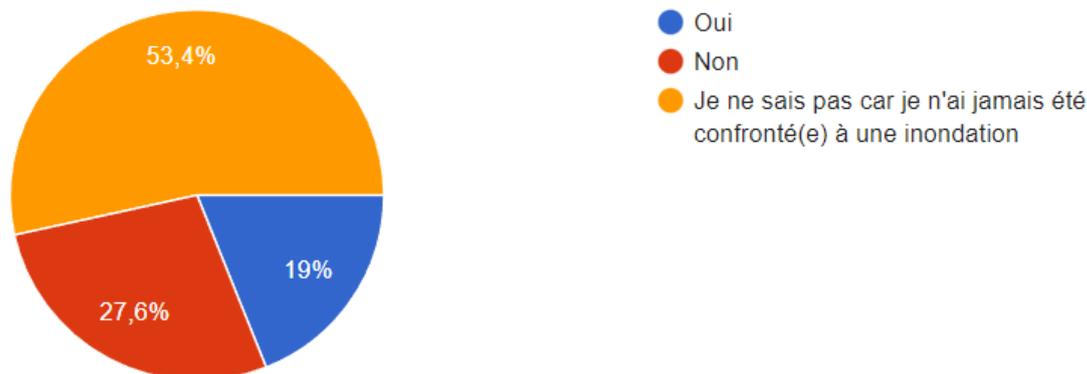
- Supports jugés les plus efficaces : « Site internet », suivi des « Réseaux sociaux », de l’« Application smartphone dédiée », des « Bulletins municipaux », des « Interventions dans les établissements scolaires » et enfin des « Plaquettes et livret d’information ».
- Supports jugés les moins efficaces : « Exposition itinérante », suivie des « Manifestations grand public », de l’« Affichage dans les lieux publics » et enfin des « Réunions publiques/de quartier ».

Ces éléments devront permettre d’ajuster la stratégie de communication et de sensibilisation mise en œuvre à travers les actions de l’axe 1 du futur PAPI Vienne-Clain.

3.4 Rubrique 4 – Adopter les bons comportements pendant une inondation

Cette quatrième rubrique a pour objectif d’évaluer les besoins et attentes en matière de gestion de crise inondation.

Question n°11 – En cas de risque, estimez-vous être alerté(e) et informé(e) efficacement en cas de risque d'inondation ?

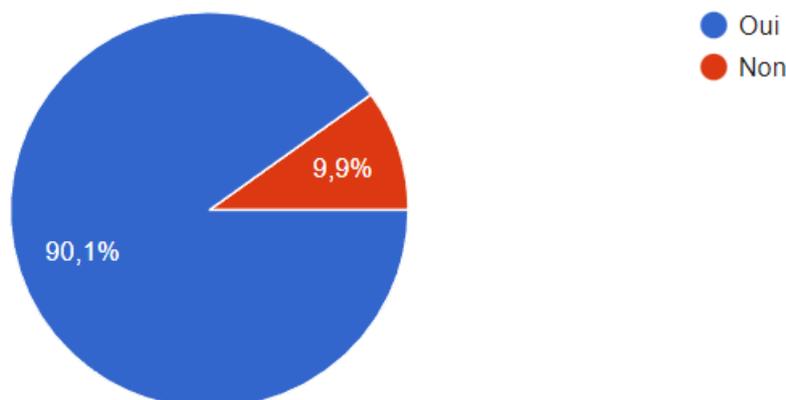


La majorité des sondés n'ayant jamais connu d'inondation, la majorité également n'a pas pu répondre à cette question. Il est à noter toutefois le très faible taux de personnes jugeant les alertes efficaces (19%). Cela devra avoir des répercussions sur les actions des axes 1, 2 et 3 du futur PAPI.

Question n°12 – De quelle(s) manière(s) êtes-vous généralement informé(e) sur un potentiel risque d'inondation ?

En lien avec les résultats à la question précédente, une très forte majorité des sondés ne sont jamais informés par les différents dispositifs proposés, hormis par la « Vigilance de Météo France », les médias, les réseaux sociaux ou encore par « Contact avec d'autres riverains ». Les autres dispositifs, notamment les moyens d'alerte des communes (SMS, appel, sirènes, etc.) semblent être inexistantes ou que très peu utilisés/déclenchés ou sont majoritairement méconnus/inefficaces.

Question n°13 – Lorsque vous êtes informé(e) du risque d'inondation, vous tenez-vous au courant de l'évolution de la situation ?



Une très grande majorité des sondés suit (ou souhaiterait suivre) l'évolution de la situation en cas d'inondation.

Pour cela, les moyens les plus utilisés ou plébiscités sont :

- Météo France (148 réponses), suivi de Vigicrue (102), le site internet communal (74), les médias (71) et le contact avec d'autres riverains (68).

Inversement, les moins utilisés ou plébiscités sont :

- Abonnement privé (4), les sites internet spécialisés (12) et les réseaux sociaux (53).

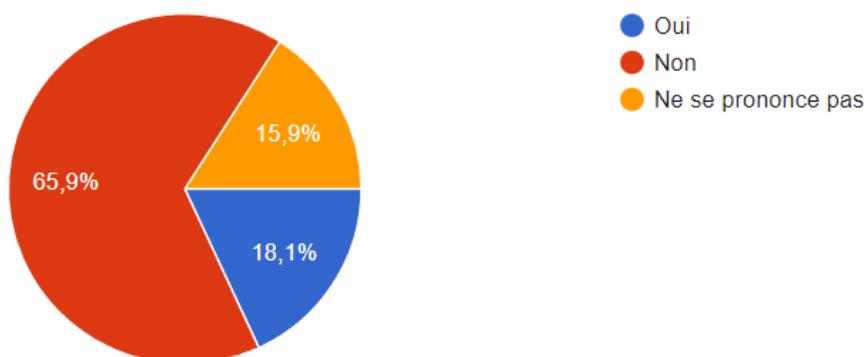
Question n°14 – Pendant un évènement d'inondation, quelles sont les informations que vous souhaiteriez obtenir en priorité ?

Par ordre d'importance, les informations souhaitées pendant un évènement sont :

- Les secteurs inondés,
- L'évolution de la situation météorologique,
- Le niveau des différents cours d'eau,
- Les mesures mises en place par la commune,
- L'état du réseau de transport et déviations mises en place,
- Le rappel des bons comportements,
- Puis bien plus loin, les mesures mises en place par les établissements scolaires et les entreprises.

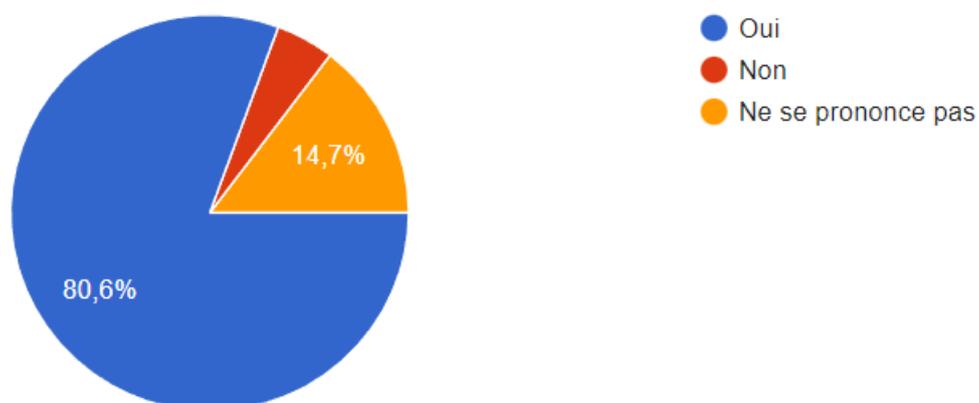
Parmi les autres informations recherchées, il est à noter la potabilité de l'eau du robinet. Les autres propositions sont liées à la liste initiale des propositions.

Question n°15 – Pensez-vous être suffisamment sensibilisé(e) aux comportements à adopter en cas de risque d'inondation ?



Une grande majorité ne se considère pas être suffisamment bien sensibilisée aux comportements à adopter (près de 80% si on prend en compte les personnes ne se prononçant pas). Cela doit inciter à la mise en œuvre d'actions spécifiques dans le cadre du futur PAPI, en lien avec la réponse à la question 16 ci-après.

Question n°16 – Selon vous, une formation de la population aux bons comportements à adopter en cas de risque d'inondation est-elle nécessaire ?



Question n°17 – A titre personnel, quelles actions menez-vous ?

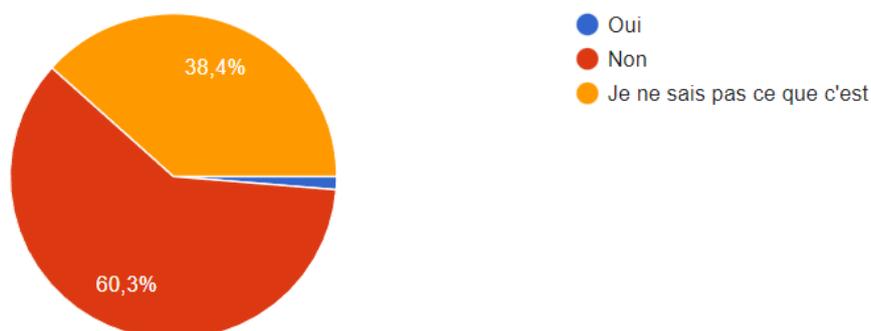
Les réponses à cette question sont très disparates et reflètent les niveaux de connaissance ou de vécu des sondés :

- 93 personnes ne mènent aucune action,

- 88 s'informent sur les consignes à respecter et les comportements à adopter,
- 66 informent régulièrement leurs voisins,
- 50 s'informent sur les démarches et actions à mener suite à une inondation,
- 31 mettent en place des dispositifs individuels de protection,
- 22 s'impliquent au sein de leur commune,
- Et enfin 21 créent un kit de sécurité.

Les actions menées à travers les axes 1 (communication) et 5 (réduction de la vulnérabilité) pourront notamment contribuer à rendre le grand public plus « actif » en cas de risque d'inondation et surtout à mieux le préparer à faire face aux inondations.

Question n°18 – Avez-vous mis en place un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) au sein de votre foyer ?

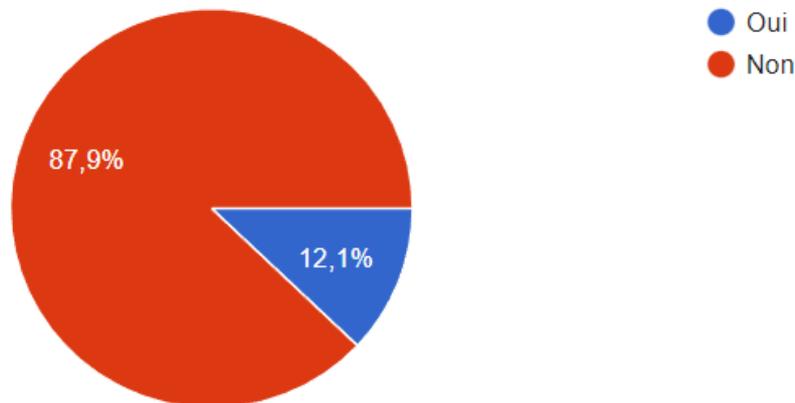


L'absence d'action de communication sur ce dispositif sur le territoire Vienne-Clain explique ce résultat. Les PFMS pourront être communiqués et proposés dans le cadre du futur PAPI notamment à travers les démarches de réduction de la vulnérabilité.

65% des enquêtés seraient d'ailleurs prêt à le réaliser si le PFMS leur était proposé.

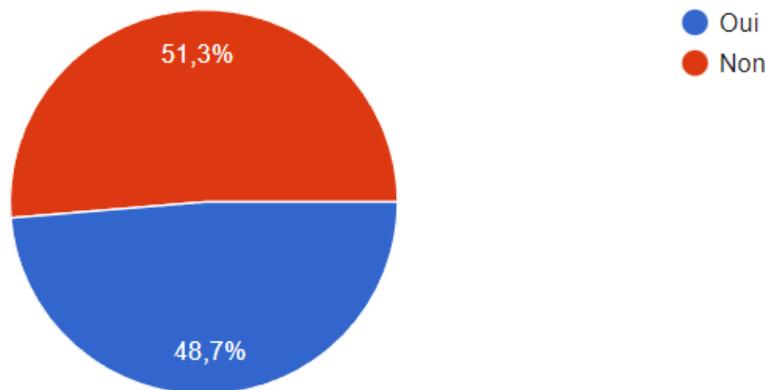
3.5 Rubrique 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité

Question n°19 – Avez-vous connaissance des mesures dites de « réduction de la vulnérabilité » face aux inondations ?



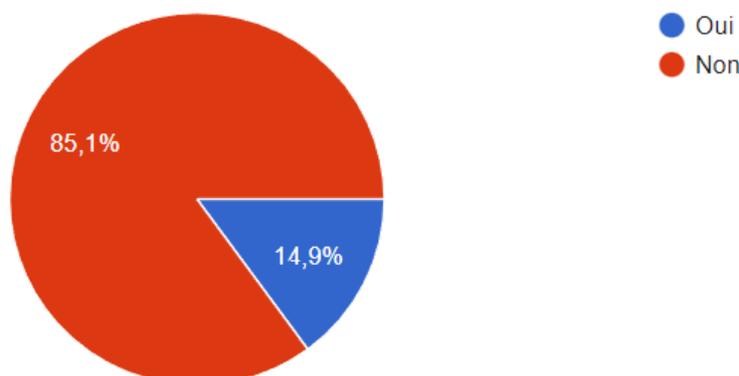
Peu de personnes ayant répondu à l'enquête connaissent les mesures de réduction de la vulnérabilité. Cela devra être pris en compte dans l'axe 5 du PAPI et des actions envisagées.

Question n°20 – Si oui, souhaiteriez-vous bénéficier d'un diagnostic ?



Un peu plus de la moitié des sondés ne souhaiteraient pas bénéficier de diagnostic de vulnérabilité. Le manque de connaissance sur ce dispositif peut expliquer ce taux et ces résultats. Des actions de communication sur la démarche devront être engagées afin de faire connaître le dispositif au plus grand nombre.

Question n°21 – Avez-vous réalisé ou envisagez-vous de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur votre habitation ?



En cohérence avec les réponses aux questions précédentes, peu de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations ont été engagés sur le territoire. Parmi les 62 réponses apportées sur les mesures nécessaires à mettre en œuvre, on note :

- Un relatif équilibre entre les mesures de type « batardeaux » (19 réponses), « clapet anti-retour » (21 réponses) et « espace refuge » (25 réponses).
- D'autres types de solutions ont été proposés par les participants et notamment la gestion de canalisations ou fossés des eaux pluviales, l'aménagement des berges, la désimperméabilisation des sols, la mise en place de murs anti-inondation (fixes ou amovibles).

4 CONCLUSIONS

Les résultats de cette enquête permettront d'ajuster et dimensionner le programme d'actions du futur PAPI Vienne-Clain.

Une nouvelle phase de consultation du public sera mise en place sur l'outil COLIDEE et permettra de solliciter l'avis du grand public sur le dossier de candidature du PAPI Vienne-Clain.

Nous tenons à remercier l'ensemble des participants à cette enquête pour leur témoignage, suggestions et contributions à l'élaboration de ce projet PAPI.



Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne/Clain



Synthèse de la consultation du public

Janvier 2023

4.3.3 Consultation du grand public sur le projet de PAPI Vienne-Clain

En complément de la concertation menée avec l'ensemble des parties prenantes (chapitre 4.3.1) et de la mobilisation du grand public menée au démarrage de l'élaboration du présent dossier d'agrément (chapitre 4.3.2), l'EPTB Vienne a mené une démarche de consultation du public dédiée spécifiquement au projet final du dossier d'agrément PAPI Vienne-Clain.

Cette phase de consultation du public est une étape imposée par le cahier des charges du PAPI. Elle vise à permettre la participation effective du public à l'élaboration du projet, afin d'aboutir à un projet partagé et de faciliter la mise en œuvre et la portée du PAPI.

Une volonté de consulter tout au long de la démarche d'élaboration du dossier PAPI

L'EPTB Vienne a souhaité permettre à chacun de pouvoir s'exprimer sur le projet PAPI Vienne-Clain, autant sur ses attentes et besoins en matière d'actions à mener sur le territoire, que sur ses observations sur le dossier d'agrément et son programme d'actions.

Pour favoriser cette consultation « au fil de l'eau », et permettre ainsi à la population d'avoir un site dédié à la consultation et libre d'accès, l'EPTB Vienne a mis en place une plateforme participative sur l'outil COLIDEE <https://colidee.com/papivienneclain>.

Ce site, complémentaire au site institutionnel de l'EPTB Vienne (www.eptb-vienne.fr), a permis au grand public de bénéficier d'informations synthétiques sur l'avancement puis la finalisation du dossier d'agrément.



Illustration n°1 : Page d'accueil de la plateforme participative du PAPI Vienne-Clain

Le site dédié à la participation citoyenne et au PAPI Vienne-Clain a été mis en ligne le **17 juin 2022**. Plusieurs informations ont alors été fournies au grand public :

- Une présentation synthétique du risque inondation sur le territoire de la Vienne et du Clain,
- Une présentation du périmètre et des objectifs du PAPI Vienne-Clain,
- Les modalités de la consultation du public,
- Le calendrier d'élaboration puis de mise en œuvre du PAPI Vienne-Clain.

Suite à l'enquête menée auprès du grand public de juin à septembre 2022, le bilan des résultats a été communiqué via cette plateforme.

Il est précisé que la mise en place de la plateforme COLIDEE a été communiquée directement dans le cadre du formulaire d'enquête. Par ailleurs, la plateforme COLIDEE a été communiquée auprès des parties prenantes lors des différentes réunions de concertation (COTECH, COPIL), mais également via les sites web et réseaux sociaux des collectivités et partenaires lors de l'enquête auprès du grand public.

Une communication spécifique sur le dossier d'agrément du PAPI Vienne-Clain

La consultation finale sur le dossier d'agrément du PAPI Vienne-Clain a été menée du **16 au 27 janvier 2023** sur la plateforme COLIDEE.

Pour ce faire, le Résumé non technique du PAPI Vienne-Clain a été proposé en téléchargement sur le site.

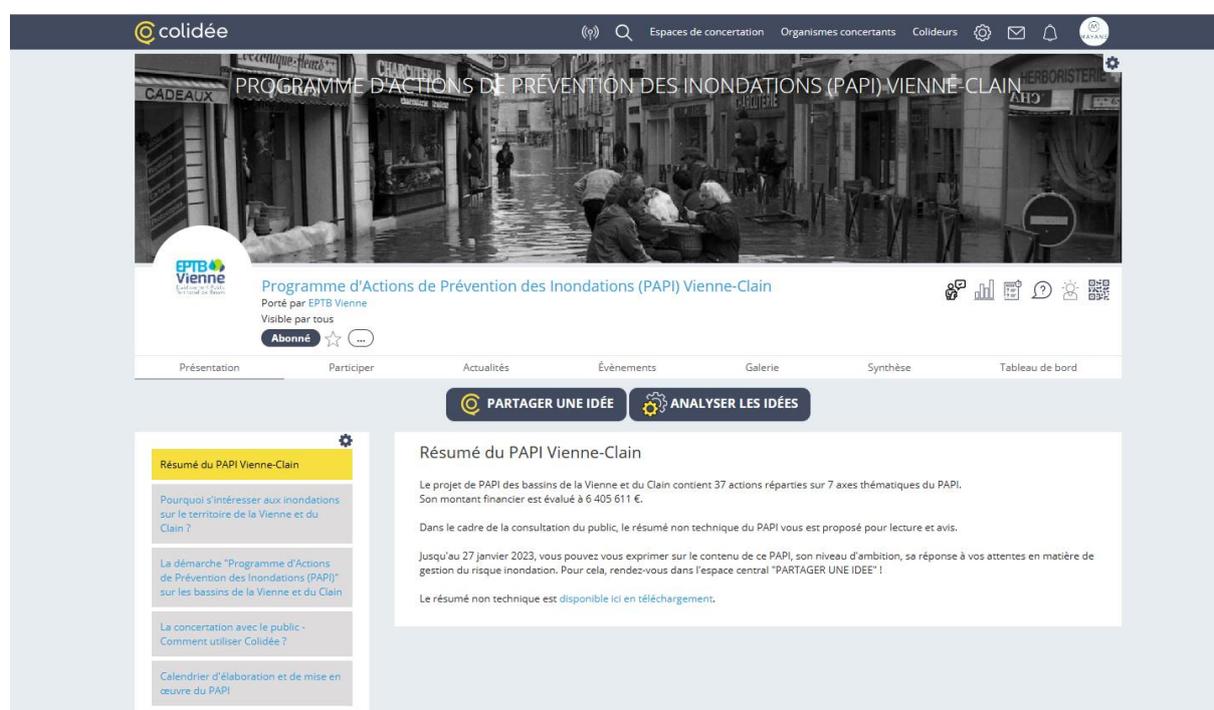


Illustration n°2 : Consultation du public sur le résumé non technique du PAPI Vienne-Clain

Sur demande de l'EPTB Vienne, cette consultation a été relayée par différents partenaires de la démarche PAPI, via leurs sites internet et/ou leurs réseaux sociaux. A titre d'exemples, la CC Vienne & Gartempe, la CC Val de Gâtine, les communes de Vouillé, St-Benoit, Bonneuil-Matours, Vouneuil-sur-Vienne, Biard, Brux, Moussac-sur-Vienne, Dissay, Jaunay-Marigny, etc. ont communiqué et publié un article sur leur site web.

Cette communication a également été réalisée par les associations UFC Que Choisir et Vienne Nature via leurs réseaux sociaux.

Enfin, l'EPTB Vienne a communiqué sur son site internet et son réseau LinkedIn. Il a diffusé l'information sur la consultation auprès des 317 parties prenantes du PAPI. Par ailleurs, les particuliers ayant répondu à l'enquête de l'été 2022 (et ayant laissé leur adresse mail) ont été destinataires d'un e-mail d'information sur la consultation du public.



Accueil



Commune



Pratique



Vie locale



Tourisme



Contact

retour

Consultation du public sur le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain

Depuis 2021, l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne s'est engagé pour réduire le risque inondation sur la Vienne et le Clain. Cette démarche s'est traduite par la validation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) qui correspond à la feuille de route à suivre pour les prochaines années.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain a été élaboré ces derniers mois pour un montant de 6 405 611 euros réunissant 8 porteurs de projets afin de mener 37 actions sur la période 2023/2029.

Le comité de pilotage se réunira le 2 février après-midi pour valider ce programme qui sera ensuite déposé auprès du Préfet de la Vienne pour instruction et approbation. Avant cette échéance une consultation du public est organisée jusqu'au 27 janvier afin de recueillir l'avis de chacun sur le contenu, le niveau d'ambition, les réponses apportées aux attentes du territoire dans ce domaine.

L'Espace de concertation est disponible via le lien :

<https://colidee.com/ol42p558/comprendre.htm>

A partir de ce lien, vous pourrez prendre connaissance du « résumé non technique » et « partager une idée » pour vous exprimer.

Illustration n°3 : Communication de la mairie de Vouillé sur la consultation PAPI Vienne

Une faible mobilisation du grand public

Malgré les efforts de communication et la mise en place d'un site dédié, et malgré une enquête initiale qui avait fortement mobilisé le grand public (plus de 230 participations), une seule remarque a été faite sur le site COLIDEE :

« Éviter, réduire et compenser.

Éviter l'élimination des haies en gardant un poumon de biodiversité, de chasse et de brise vent pour l'agriculture. (PLUI + AF + ACCA+ association promhaies).

Avoir une démarche collective en termes d'aménagement et réduire l'artificialisation des terres agricoles en profitant de l'accession à la propriété des cœurs de bourgs.

Compenser par une démarche collective »

Réponse de l'EPTB Vienne :

« La réduction du risque inondation par ruissellement via la restauration d'éléments paysagers (haies, talus, noues d'infiltration, ...) est en effet une action qui devrait être insérée dans le futur programme de travaux (= PAPI Vienne / Clain). L'orientation qui sera suivie consistera à favoriser l'infiltration de l'eau au plus proche de là où tombe la goutte d'eau que l'on soit en milieu rural ou urbain ».

Par ailleurs, un particulier a adressé un mail à l'EPTB Vienne, s'interrogeant sur la démarche PAPI et le temps (long) et moyens (importants) nécessaires à la mise en œuvre des actions.

En réponse à cette remarque, il est rappelé que le processus PAPI est un processus cadré, que les actions s'inscrivent nécessairement dans la durée afin de pérenniser une gestion équilibrée du risque inondation. Le PAPI se déroule par ailleurs sur plusieurs axes pour avoir une réponse adaptée et équilibrée. Certaines de ces actions sont plus longues à mettre en œuvre et notamment celles liées à des travaux.

En conclusion, cette faible mobilisation du grand public est toutefois à relativiser mais elle doit donner des indications sur la nécessité de communiquer auprès du plus grand nombre sur la démarche PAPI et les actions réalisées.

Elle est à relativiser car :

- Peu de partenaires et notamment les territoires les plus exposés (Grand Châtellerauld, Grand Poitiers) n'ont pas communiqué sur la consultation du public,
- Une grande partie du territoire du PAPI Vienne-Clain est incluse pour la première fois dans une démarche PAPI. Avec l'absence d'évènements significatifs ces dernières années, il s'agit de développer des actions d'acculturation au risque d'inondation et d'« initier » une partie du public à la gestion de ce risque,
- Le dossier d'agrément d'un PAPI reste une phase abstraite pour le grand public qui trouve plus de facilité à s'exprimer sur ses connaissances, attentes et besoins (enquête menée pendant l'été 2022). Les résultats de cette dernière ont d'ailleurs été pris en compte dans le dimensionnement du programme d'actions du PAPI Vienne-Clain.

En réponse, le programme d'actions du futur PAPI Vienne-Clain porté par l'EPTB Vienne prévoit un volume ambitieux d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur le risque d'inondation (pose de supports pédagogiques (panneaux, repères de crue), exposition itinérante, élaboration/mise à jour des DICRIM, diffusion d'outils de communication, actions de réduction de la vulnérabilité, etc.). Parmi ces actions, une communication spécifique sur la démarche PAPI (action 1.4) permettra la diffusion auprès du grand public d'une lettre d'information du PAPI Vienne-Clain dès 2024 présentant l'engagement de cette démarche.



Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr